

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 07 Décembre 2023

Délibération n°20231207_07

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : 70

Présents : 44

Suppléants : 2

Pouvoirs : 13

= VOTANTS : 59

- dont « pour » : 59

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES/TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : validation du programme pluriannuel d'investissement de rénovation énergétique des bâtiments communautaires et demande de fonds vert

Le jeudi 07 décembre 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 01/12/2023, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de LONNES.

Présents : FOURÉ Brigitte – CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier LIOT Gérard – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain - COYAUD Pierrick – CECCHIN Catherine - TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier – GIROUX-MALLOT Françoise VIGNET Aurélie CLAVAUD Gérard - TEILLET Anne – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent BOUCHET Éric - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - ROUMAGNE Magalie - PINTUREAU Romain - MAGNANT Jocelyne - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-RAMOS Sylvie suppléante de JEUNE Karine

Pouvoirs :

1-COMBAUD Renaud pouvoir à CHAUSSEPIED Pierre

2-GEOFFRION Olivier pouvoir à FOURÉ Brigitte

3-KAUD Pascal pouvoir à MAINGUET Martine

4-DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier

5-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

6-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à SOURY Christine

7-BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

8-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

9-LACROIX Aurélie pouvoir à ETIENNE Murielle

10-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à ROUMAGNE Magalie

11-SEVRIT Raymond pouvoir à BOIREAUD Philippe

12- GOYAUD Philippe pouvoir à JEROME Géraldine

13-MICHONNEAU Patrick pouvoir à COMBAUD Alain

Absents : BOIZUMAULT Sylvie – FLAUD Yves – PERRON Michelle - TYSSANDIER Maguy – BOUYSSSET Céline – BOURABIER Jacques – POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - MAHÉ Jacques – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.

Secrétaire de séance : Éric BOUCHET.

Objet : EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES/TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : validation du programme pluriannuel d'investissement de rénovation énergétique des bâtiments communautaires et demande de fonds vert

Vu la délibération du conseil communautaire n°20191128_11 approuvant l'engagement de la communauté de communes dans le dispositif AMEC 2 (Aide à la maîtrise de l'énergie des collectivités) piloté par le PETR du Pays du Ruffécois,

Vu l'ambition nationale d'accélérer la transition écologique dans les territoires annoncée le 27 août 2022 par la première ministre Elisabeth Borne et la création du fonds vert depuis janvier 2023,

Madame la Vice-Présidente en charge des équipements communautaires rappelle que dans le cadre de l'AMEC, la communauté de communes a bénéficié de l'appui technique du CRER (centre régional des énergies renouvelables) pour d'une part former un élu référent et un agent technique communautaire et d'autre part bénéficier de diagnostics énergétiques de plusieurs bâtiments communautaires.

Cet accompagnement technique est cofinancé par la Région, le programme européen LEADER et la Communauté de communes.

La mise en œuvre et la remise des résultats de ces diagnostics a été beaucoup plus longue que prévue initialement, en raison du plan de charge du CRER.

Les conclusions et préconisations du CRER ont été présentées lors d'un comité de pilotage du PETR en juin 2023.

Par suite un travail de priorisation a été mené en interne par les services sous la responsabilité de la Vice-présidente en charge des équipements communautaires, puis du bureau communautaire réuni le 16/10/2023.

Mme la Vice-Présidente présente la synthèse des coûts des travaux (y compris maîtrise d'œuvre, le cas échéant) pour les équipements communautaires jugés prioritaires.

Compte tenu de l'opportunité du fonds vert, Mme la Vice-Présidente propose de solliciter des financements au titre des programmes de travaux prioritaires, au titre du fonds vert et des autres financeurs potentiels (Europe, Région, autres).

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, le fonds vert est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Mme la Vice-Présidente précise en outre que dans le cadre de sa candidature au programme national de l'ADEME « territoire engagé pour la transition écologique », la communauté de communes est lauréate et signera prochainement un contrat d'objectifs territorial « COT » avec l'ADEME, avec à la clé un financement maximum de 350 000 € sur 4 ans.

Les objectifs à atteindre sont basés sur les référentiels climat-air-énergie et économie circulaire.

Les travaux précités s'inscriront donc tout naturellement dans le référentiel climat-air-énergie.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la réalisation des travaux d'économie d'énergie précités selon une programmation pluriannuelle restant à arrêter ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou sa représentante à solliciter un soutien financier de l'État au titre du fonds vert et tout autre financement extérieur auxquels l'EPCI sera éligible ;
- **DE SOLLICITER** l'ingénierie du PETR pour un accompagnement technique et administratif au montage des dossiers de financement et à l'assistance technique aux travaux ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou sa représentante à mener toutes les démarches et signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au terme des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian CROIZARD

